



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

avoués

Question écrite n° 19201

### Texte de la question

M. Philippe Nauche attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les suites qu'elle entend donner à la proposition 213 du rapport Attali, laquelle prévoit la suppression pure et simple de la profession d'avoué. Cette proposition suscite, à juste titre, incompréhensions et inquiétudes. En effet, l'avoué est un officier ministériel investi d'une mission de service public qui le rend indispensable au bon fonctionnement de la justice. En outre, les avoués sont propriétaires de leurs charges ; leur suppression aurait des conséquences économiques désastreuses, notamment par la disparition de 2 600 emplois. Il lui demande en conséquence quelle suite elle entend donner à la proposition de Monsieur Attali.

### Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'aucune décision n'est à ce jour arrêtée quant à la proposition faite par le rapport de la commission pour la libération de la croissance française, remis au Président de la République le 23 janvier dernier, de supprimer les avoués près les cours d'appel. Dans la perspective des suites à donner à ce rapport, le Gouvernement a décidé d'engager une concertation approfondie avec la profession et d'évaluer l'ensemble des conséquences que pourraient avoir la suppression de la représentation obligatoire par avoué près les cours d'appel et la fusion des professions d'avoué et d'avocat. Aucune réforme ne saurait en effet être envisagée sans que ses conséquences aient été appréciées, particulièrement en ce qui concerne la situation de l'ensemble des personnes qui travaillent dans les études d'avoués, dont l'engagement et la compétence sont reconnus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Nauche](#)

**Circonscription :** Corrèze (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19201

**Rubrique :** Professions judiciaires et juridiques

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mars 2008, page 2215

**Réponse publiée le :** 13 mai 2008, page 4053